

Anniviers: la taxe de séjour forfaitaire acceptée par l'assemblée primaire



Les citoyens ont dû passé par l'isoloir sur proposition du Conseil communal

Crédit: Le Nouvelliste

Anniviers est la première commune à se doter d'une taxe de séjour forfaitaire pour les résidences secondaires. L'assemblée primaire a accepté le règlement sur les taxes de séjour et d'hébergement par 210 oui contre 67 non. Les citoyens se sont prononcés à bulletin secret sur proposition du Conseil communal.

Le résultat est tombé quelques minutes avant minuit. Avec 75% de oui, l'assemblée primaire d'Anniviers a accepté le règlement sur les taxes de séjour et d'hébergement. La commune est la première à se doter d'une taxe de séjour forfaitaire sur les résidences secondaires. Le scrutin s'est déroulé à bulletin secret, comme l'a proposé le conseil communal en début d'assemblée. Après la discussion initiale et la présentation de l'objet, la procédure de vote a duré plus d'une heure. Le temps que les 300 personnes présentes passent une à une dans l'unique isoloir de la salle communale de Grimentz.

Cette attente s'est déroulée sereinement pour les partisans du projet communal. A l'applaudimètre, les interventions successives en faveur du texte, dont celle du président de la commune Simon Epiney ont connu un franc succès. La proposition de reporter la question à une prochaine assemblée, pour travailler encore le projet, ayant été refusée dans la foulée, plus aucun doute ne semblait planer quant à l'issue finale du scrutin. Cette décision intervient deux ans après le vote de la taxe sur les résidences secondaires ou taxe R2 qui avait été acceptée à la quasi-unanimité avant d'être abandonnée. Prochaine étape l'homologation du règlement par le Conseil d'Etat.

Résultat : 282 bulletins: 4 bulletins blancs , un bulletin nul. 277 valables: 210 oui pour 67 non.

Par Patrick Ferrari

1 commentaire

Eagle| le 16 déc.. 2014 à 07:09

Nous sommes malheureusement partis pour une longue procédure judiciaire dans une ambiance qui va aller en se dégradant entre la population locale, les entreprises et commerces locaux et les propriétaires de R2. Désolant. Un beau gâchis !

ANNIVIERS ACCEPTE LA 1ÈRE TAXE FORFAITAIRE POUR RÉSIDENCES SECONDAIRES



Par 210 oui conte 67 non, 4 abstentions et un bulletin nul, les citoyens d'Anniviers, réunis hier soir en assemblée primaire, ont dit oui au "Règlement sur les taxes de séjour et d'hébergement" que leur a soumis l'exécutif communal. Il s'agit, du coup, de la première formule du genre avec la nouvelle caisse à outils fournie aux communes par le parlement valaisan et qui "servira de modèle aux autres communes touristiques", selon le président d'Anniviers, Simon Epiney. Un modèle qui aura tout de même subi un sérieux lifting, peu avant l'assemblée, sous la forme d'un compromis sur les tarifs. Sur demande de l'office du tourisme, l'exécutif a en effet diminué de 30 pourcents les montants exigés aux propriétaires de résidences secondaires passant de Frs 210.- par UPM, unité de ménage – soit par lit – à Frs 150.- (moyenne de 50 jours à Frs 3.- contre septante dans la version précédente).

Il aura aussi fallu passer par un refus de reporter la décision comme l'a souhaité un commerçant en cours d'assemblée, histoire de mieux ficeler le projet, notamment avec une participation plus active des propriétaires de résidences secondaires. Ecartée peu avant 22h, par 179 voix contre 31 et 9 abstentions, cette décision a finalement conduit au vote, à bulletin secret sur demande de l'exécutif communal.

Le résultat est alors tombé, légitimant un nouveau texte de trois pages et 12 articles pour régir une taxe qui devrait générer quelques 2,8 millions de francs de revenus à la commune. 1,2 millions iront dans les caisses d'Anniviers Tourisme, le solde sera affecté aux infrastructures d'amélioration touristique.

Christian Hermann